

DELIBERATION N° 2023-07-023

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUILLET 2023
A 15 HEURES**

<i>Nature de l'acte :</i>	Délibération
<i>Domaine d'intervention :</i>	
4	FONCTION PUBLIQUE
4.1	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T
4.1.1	CREATION DE POSTE
<u>Objet :</u>	Création d'un poste d'agent de maîtrise principal par avancement de grade

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **12 juillet 2023**Nombre de membres en exercice : **22**Présents : **16**Votants : **17**Pour : **17**

Contre :

Excusé ayant donné pouvoir : **1**

DUPAS Éric à DELAGE Alain (ST MEXANT)

Secrétaire de séance : Madame MAURY Catherine

Présents :

Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame MAURY Catherine et Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Madame FAURET Catherine pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que la multiplicité des tâches et l'accroissement de leurs spécificités nécessitent la réorganisation des services techniques du Syndicat.

Aussi, pour répondre aux nécessités du service, il propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal au sein du Syndicat à compter du 1^{er} novembre 2023 ;
- Dit que des crédits suffisants sont inscrits au budget du Syndicat ;
- Charge Monsieur le président d'effectuer les démarches nécessaires à cette embauche et de procéder au recrutement.

Pour copie conforme,
Le Président, Alain DELAGE

